

Réunion Régionale Américaine
Du 20 au 27 février 2019
Résumé du compte-rendu



Notre Dame de l'Abbaye de Mepkin
Moncks Corner, Caroline du Sud



PARTICIPANTS à la Réunion Régionale
Abbaye de Mepkin

MONASTERES

Berryville
Crozet
Genesee
Gethsemani
Guadalupe
Holy Spirit
Mepkin
Mississippi
New Clairvaux
New Melleray
Redwoods
Santa Rita
Snowmass
Spencer
Wrentham

SUPERIEURS

P Joseph Wittstock
M Kathy Ullrich
P Gerard D'Souza
P Elias Dietz
P Peter McCarthy
P Augustine Myslinski
P Joseph Tedesco
M Rebecca Stramoski
P Paul Mark Schwan
P Mark Scott
M Kathy DeVico
M Victoria Murray
P Charles Albanese
P Damian Carr
M Sofia Millican

DELEGUES

S Maria Gonzalo

F Thomas Richards

S Myra Hill

F Juan Diego Levado

F Adam Zielonka
S Karen Myers

INVITES

P Timothy Kelly, Maison Généralice, Conseiller de l'Abbé Général
Dom Clément Charbonneau, Abbaye Notre-Dame de Mistassini
Dom Peter Verhalen, O Cist – Abbaye Notre Dame de Dallas
F Cassian Russell, Abbaye de Holy Spirit – Secrétaire régional de Formation
Sue Schuttinger, Directrice Régionale de Communication digitale

SECRETAIRES

S Barbara Smickel, Crozet
S Anna O'Meara, Mississippi
F Christopher Cheney, Vina
Président de la Région: P Elias Dietz
Assistants Modérateurs: M Victoria Murray, P Gerard D'Souza
Formulation des votes: M Kathy De Vico et P Mark Scott
Relecture des Minutes: P Joseph Wittstock et M Kathy Ullrich
Finances: Secrétaires

Refusé

10. Nous demandons au nouvel Abbé Général et à son Conseil que le Chapitre Général de 2023 soit sans support de papier.

OUI 12

NON 0

ABSTENTION 3

Accepté

II. Préparation de l'élection de l'Abbé Général

11. Pour préparer l'élection du nouvel Abbé Général nous demandons à Dom Eamon d'écrire pour le Chapitre une réflexion sur la manière dont il voit le rôle de l'Abbé Général au regard des réalités présentes et des espérances nouvelles pour l'Ordre.

OUI 15

NON 0

ABSTENTION 0

Accepté

12. Pour préparer l'élection du nouvel Abbé Général nous demandons que les régions préparent un texte, d'une page au maximum, nommant les besoins de l'Ordre à l'heure actuelle. Par exemple en suggérant de nouvelles directions à prendre et des lieux de revitalisation.

OUI 15

NON 0

ABSTENTION 0

Accepté

13. Nous souhaitons qu'il y ait un document de travail sur le rôle de l'Abbé Général et de son Conseil, à la lumière des réalités actuelles et des besoins de l'Ordre.

OUI 15

NON 0

ABSTENTION 0

Accepté

14. En vue de l'élection de l'Abbé Général, en guise de préparation spirituelle, nous aimerions suivre le processus utilisé à la Réunion Générale Mixte de 2008

OUI 14

NON 0

ABSTENTION 1

Accepté

15. Nous souhaitons que soit maintenue la pratique de nommer des candidats à l'élection de l'Abbé Général par les Commissions du Chapitre.

OUI 14

NON 0

ABSTENTION 1

Accepté

16. Nous souhaitons qu'un temps soit accordé aux Capitulants pour poser des questions aux nominés en séance plénière.

OUI 5

NON 8

ABSTENTION 2

Refusé

Refusé

IV. Cor Orans

24. Nous demandons pour les moniales de notre Ordre, la clôture monastique telle que *Cor Orans* la définit. (n° 208- n° 211).

OUI 15

NON 0

ABSTENTION 0

Accepté

25. Nous demandons que la Commission de Droit révise la CST 29 pour les moniales en termes de clôture monastique telle que *Cor Orans* la décrit.

OUI 15

NON 0

ABSTENTION 0

Accepté

26. Pour ce travail de révision nous suggérons que la Commission de Droit se réfère au travail sur la CST 29 fait à la Réunion Générale Mixte de 2005.

OUI 15

NON 0

ABSTENTION 0

Accepté

27. Nous demandons une dispensation de la requête de *Cor Orans* (n° 250- n° 289) à propos du minimum de neuf années demandées pour la formation initiale, de l'aspirantat au juniorat.

OUI 11

NON 1

ABSTENTION 3

Accepté

28 Nous demandons que la Commission de Droit révise la CST 13.3 des moniales (à propos d'un temps d'absence) en incorporant *Cor Orans* n°176.

OUI 14

NON 0

ABSTENTION 1

Accepté

29. Nous demandons que la Commission de Droit révise la CST 62 des moniales sur l'« exclaustation » telle que la définit *Cor Orans* n°177-178.

OUI 15

NON 0

ABSTENTION 0

Accepté

V. Fonds Commun

30. Nous soutenons la proposition d'un fonds commun pour l'Ordre.

OUI 3

NON 11

ABSTENTION 1

Refusé

41. Nous désirons que les Délégués fassent un rapport d'une page de la Réunion Régionale pour les communautés de la Région.

OUI 8

NON 12

ABSTENTION 1

Refusé

42. Nous encourageons toutes les communautés à envoyer des délégués à la Réunion Régionale.

OUI 14

NON 3

ABSTENTION 4

Accepté

III. Association Monastic – MBA

Seuls les supérieurs votent, 15 au total.

43. Nous demandons que l'Association Monastic - MBA fasse une enquête sur la possibilité d'une marque certifiée pour les produits de notre Région, et présente les résultats de leur recherche à la prochaine Réunion Régionale.

OUI 14

NON 0

ABSTENTION 1

Accepté

IV. Publications Cisterciennes

44. Nous élisons les trois nouveaux supérieurs de la Région pour la Société des Publications Cisterciennes :

P Joseph Tedesco de Mepkin, P Charles Albanese de Snowmass, M Sofia Millican de Wrentham.

OUI 15

NON 0

ABSTENTION 0

Accepté

45. Nous enlevons l'Abbaye de Holy Trinity et de l'Assomption de la liste des membres de la Société des Publications Cisterciennes.

OUI 15

NON 0

ABSTENTION 0

Accepté

46. Nous souhaitons que le règlement administratif des Publications Cisterciennes maintienne l'exigence actuelle de quatre (4) supérieurs (c'est-à-dire membres de la Société) comme membres du Conseil d'administration des Publications Cisterciennes avec droit de vote.

OUI 0

NON 15

ABSTENTION 0

Refusé

47. Nous souhaitons modifier la section 40.2.A du règlement administratif des Publications Cisterciennes en vue de lire :

Membres avec droit de vote . Les membres avec droit de vote du conseil d'administration seront de sept (7) personnes élues par les membres de la Société : quatre (4) administrateurs cisterciens, dont au moins deux sont supérieurs (c'est-à-dire membres de la Société), deux (2) membres en général avec expérience, formation et qualités requises en discipline médiévale et/ou en travail d'édition, et un (1) rédacteur en

chef des Publications Cisterciennes. Les membres du Conseil d'administration avec droit de vote, en majorité, doivent être citoyens des États-Unis.

OUI 15

NON 0

ABSTENTION 0

Accepté

48. Nous souhaitons que le règlement administratif des Publications Cisterciennes demande que le Président du Conseil d'administration soit un supérieur (c'est-à-dire membre de la Société),

OUI 15

NON 0

ABSTENTION 0

Accepté

49. Nous souhaitons que les membres sans droit de vote du Conseil d'administration des Publications Cisterciennes comprennent au moins un (1) représentant des Presses Liturgiques. (Liturgical Press).

OUI 15

NON 0

ABSTENTION 0

Accepté

50. Nous souhaitons que le mandat de tous les membres élus du Conseil d'administration des Publications Cisterciennes soit de trois (3) ans.

OUI 15

NON 0

ABSTENTION 0

Accepté

51. A la suite des changements du règlement administratif des Publications Cisterciennes, nous souhaitons dissoudre le Conseil d'administration actuel, et procéder à de nouvelles élections (ou ré-élections) lors de cette Réunion.

OUI 15

NON 0

ABSTENTION 0

Accepté

INTRODUCTION

Comme un bon nombre de participants de la Réunion Régionale Américaine venait de régions froides l'hiver, tous anticipaient la chaleur bienveillante de Mepkin - et nous n'avons pas été déçus ! Après un jour de pluie et des températures basses, le soleil a fait son apparition – et nous avons pu admirer toutes les facettes d'un printemps précoce dans le magnifique domaine de Mepkin. La pluie est aussi revenue – mais les températures douces ont été bien appréciées.

Les Frères ici ont la réputation bien établie de la belle hospitalité du Sud qu'ils ont offerte vraiment gracieusement aux 26 personnes de notre groupe de supérieurs, délégués et invités, rassemblés du 20 au 27 février 2019 pour notre Réunion Régionale. P. Timothy Kelly, procureur général, représentait la Maison Généralice, et P Clément de Mistassini la Région Canadienne. P. Peter Verhalen, de l'Ordre Cistercien est venu de l'Abbaye de Notre Dame de Dallas ; F Cassian Russell était aussi là pour nous donner son rapport de secrétaire de formation pour la Région. S'est jointe à nous pour une journée, Sue Schuttinger, notre directrice régionale de communication digitale ; elle nous a donné un aperçu détaillé de son travail avec et pour notre site Internet régional et des différents réseaux sociaux.

Nous avons accueilli à cette Réunion trois nouveaux supérieurs de la Région – M Sofia de Wrentham, P Joseph de Mepkin et P Charles de Snowmass. Nous nous sommes aussi souvenu dans notre prière de trois supérieurs que le Seigneur a rappelés à Lui – P Malachy de Holy Trinity, P Thomas Keating et P Joseph Boyle de Snowmass.

Parmi les nombreux sujets traités, figurent le document *Cor Orans*, l'évaluation du dernier Chapitre Général et la préparation de l'élection de l'Abbé Général au prochain Chapitre, mais aussi le travail fait depuis le dernier Chapitre à propos de la CST 67.

Les minutes complètes en anglais de la réunion, un résumé en anglais et aussi en français et espagnol seront postés sur le site de l'Ordre. Une copie des minutes complètes sera envoyée par courriel à la Maison Généralice ainsi qu'à tous les supérieurs de la Région.

Le rapport suivant présente les discussions et décisions prises durant la réunion, mais ne peut qu'exprimer partiellement l'esprit de respect mutuel, d'ouverture et d'amitié qui a caractérisé notre réunion- et qui a permis à cette réunion d'être une expression concrète de la Charte de Charité pour notre temps.

Elections:

Président de la Région: Fr Gerard D'Souza

Comité de coordination et modérateurs : P Paul Mark Schwan et M Kathy Ullrich

Secrétaire de formation pour la Région: S Pamela Clinton de Wrentham

Déléguée de la Région pour le Chapitre Général : S Myra Hill de Notre Dame de Mississippi

Remplaçant pour la déléguée de la Région: F Juan Diego Levado de New Melleray

Administrateur pour la couverture sociale et le fonds réservé aux catastrophes : Holy Spirit Abbey, Conyers

Bureau des Publications Cisterciennes:

Président: P Elias Dietz; Trésorier: P Gerard D'Souza

Les deux autres membres du Bureau sont : P Brendan Freeman and P Lawrence Morey

Prochaine Réunion Régionale : du 3 au 10 juin 2020 à Notre Dame de Genesee.

Résumé du Compte-Rendu

Évaluation du dernier Chapitre Général

Nous avons exprimé notre grande appréciation pour le caractère très pastoral du Chapitre de 2017. Nous avons donné quelques recommandations pour le Chapitre de 2020 dans nos votes, en particulier celles de poursuivre le thème de la revitalisation, de revoir nos structures, en nous demandant comment redonner de la vie nouvelle dans l'Ordre, en respectant le passé tout en créant du nouveau. Nous aimerions que les rapports de maison parlent du parcours accompli et des événements majeurs de la vie de chaque communauté depuis le dernier Chapitre. Le poids croissant du fardeau qui incombe à l'Abbé Général entre les Chapitres nous préoccupe ; que pourrait-on inventer pour l'alléger ?

Préparation de l'élection de l'Abbé Général au Chapitre de 2020

Nous avons regardé le processus de préparation de la dernière élection de 2008 et sommes en faveur d'utiliser un processus semblable en 2020. Nous demandons qu'avant le Chapitre chaque Région puisse exprimer la réalité de sa situation. C'est dans ce contexte que l'on pourra discerner les meilleurs candidats pour la charge d'Abbé Général. Nos votes en particulier montrent que nous sommes d'accord pour que les Commissions mixtes proposent des noms de candidats; certains voudraient avoir la possibilité de leur poser des questions.

Cor Orans

Il nous semble évident que l'obligation de fédération ne devrait pas s'appliquer à nos moniales puisque nous formons un seul Ordre avec les moines et avons un seul Chapitre Général pour supervision, assistance, etc. Mais l'exemption de cette obligation doit faire l'objet d'une demande au Saint Siège – par l'Abbé Général et son Conseil, agissant au nom du Chapitre Général.

A propos de la clôture, *Cor Orans* propose différents types de clôture et demande que tous les monastères de moniales choisissent leur type de clôture qui respecte le mieux leur charisme. La clôture monastique est une option. Elle correspond le mieux à la pratique générale et au désir de la plupart de nos maisons de moniales dans l'Ordre. Si le Chapitre Général l'approuve, la Région Américaine soutient donc la révision de la CST 29.

A propos des nouvelles demandes de *Cor Orans* pour les fondations, une manière de procéder serait de demander au saint Siège que nous puissions continuer à utiliser notre Statut sur les fondations tel qu'il est – puisque c'est un statut que nous avons constamment adapté ces 50 dernières années aux nouvelles situations et conditions.

Nous avons beaucoup discuté de la nouvelle demande concernant la durée avant la profession finale. Le document spécifie un total de 9 années de formation avant les derniers vœux. Ce qui en est la base semble être le nombre de départs après la profession finale – et la réalisation que dans beaucoup de cas, les personnes qui viennent du monde d'aujourd'hui ont simplement besoin de davantage de temps pour s'engager de manière libre et responsable. Le nombre de candidats venant de familles cassées, ayant connu la trahison et des situations d'abus, et le manque de formation chrétienne solide, tout cela milite contre la maturité et la stabilité nécessaires à la persévérance dans la vie monastique.

Nous avons aussi souligné que *Cor Orans* stipule qu'une communauté perd son droit d'avoir une élection quand le Chapitre Conventuel se réduit à cinq professes solennelles ou moins.

Nous nous sommes concentrés principalement sur les n° 287 - n° 288 de *Cor Orans* à propos de la durée de la profession temporaire. A propos de la durée plus longue prescrite pour la formation, les raisons avancées sont solides mais nous avons souligné que cette option existe déjà dans nos Constitutions.

CST 67 et le nouveau statut sur l'accompagnement des communautés fragiles

M Kathy de Redwoods en tant que membre de la Commission de Droit a participé aux réunions qui a préparé le matériel et a pu ainsi nous en expliquer le contexte. L'Ordre y a prêté attention depuis pas mal d'années, en commençant par les conférences de Dom Bernardo sur la fragilité croissante de l'Ordre, et l'attention donnée à cette question pendant les Chapitres Généraux. Plus récemment, les documents *Vultum Dei Quaerere* et *Cor Orans* soulignent que l'autonomie juridique va de pair avec l'autonomie de vie.

Il est utile de se rappeler les nombreuses initiatives prises par l'Ordre en réponse à cette situation – fusions de communautés déjà réalisées ou d'autres en progrès, réduction de l'espace dans les monastères, utilisation de bâtiments plus petits, employés laïcs prenant davantage de responsabilités etc. Il y a donc une prise de conscience du sérieux de cette situation – ce que souligne la suppression de six maisons depuis le Chapitre de 2017.

Nous avons examiné en détails et avec reconnaissance l'excellent document produit par la Commission de Droit, et les changements proposés pour la CST 67 aussi bien que pour le nouveau *statut pour l'accompagnement des communautés fragiles*. Le résultat final de notre discussion apparaît dans les votes que nous proposons pour la Commission Centrale qui se réunit en juin.

Un point souvent mentionné dans notre discussion du nouveau statut est que le père immédiat garde son autorité – nous voudrions en particulier que ce soit lui qui choisisse et nomme le commissaire monastique plutôt que le Chapitre Général. Dans ce cas le commissaire monastique ferait son rapport au père immédiat plutôt qu'au Chapitre Général – ce qui serait plus efficace. Il est nécessaire que le Chapitre décide de la suppression de l'autonomie d'une communauté mais le père immédiat devrait être celui qui gère le suivi.

Processus de suppression et questions subséquentes

Dans le processus de suppression se pose la question de la stabilité nouvelle des membres de la communauté supprimée. P Paul Mark nous l'a fait remarquer. Nos Constitutions actuelles donnent un « droit de retour » automatique à la Maison Mère sans probation ni approbation de la part de la communauté de la Maison Mère. Cela nous semble peu réaliste dans les circonstances actuelles où un certain nombre de maisons mères a été supprimé ou bien est incapable d'accepter de nouveaux membres. De plus le climat législatif actuel est tel qu'il serait vraiment imprudent d'accepter quelqu'un pratiquement inconnu. L'important est de fournir à chaque moine ou moniale une communauté vivante dans laquelle il ou elle peut vivre sa vocation monastique et être assuré d'une prise en charge. Nous avons exprimé notre questionnement dans nos votes.

Délégués aux Réunions Régionales et au Chapitre Général

Nous avons reparlé de la question des délégués – l'arrière-plan historique et notre pratique actuelle. La présence de délégués à nos Réunions Régionales a été une expérience positive, même si pas mal de communautés trouvent difficile d'envoyer une autre personne avec le supérieur pour une semaine.

Nous nous avons discuté de la présence des délégués aux Chapitres Généraux. Nous soulignons quelques inconvénients.

*Vu ce que nous vivons actuellement, il y a des sujets délicats à discuter en commission au Chapitre (particulièrement les discussions sur la gouvernance, les abus sexuels, les communautés fragiles etc). Cela peut être une expérience très négative pour les délégués, sans bénéfice et sans nécessité.

*La présence de délégués dans les commissions peut entraver des discussions délicates.

*Le nombre de personnes au Chapitre est déjà très élevé et entraîne de grands frais.

*Le blog des délégués a été apprécié – mais a été parfois une source d'informations inopportunes.

Questions concernant la Région

Secrétaire de formation pour la Région

De 2013 à 2019 F Cassien Russell a assumé cette responsabilité avec beaucoup de générosité, en organisant les séminaires pour jeunes profès, en collaborant avec les responsables des vocations et en développant d'autres initiatives pour la Région. S Pamela Clinton qui lui succède va grandement bénéficier de tout ce qui est maintenant en place à propos de la formation dans notre Région.

Colloque sur la *Charte de Charité à Notre Dame de Dallas en juillet 2019.*

Ce programme est le fruit d'une grande collaboration entre notre Ordre et les Cisterciens (Commune Observance) de Dallas, pour le 900^{ème} anniversaire de la Charte de Charité – envisagé non seulement comme une célébration mais aussi comme un chemin vers l'avenir. Dom Eamon et Dom Mauro seront tous les deux présents, tout comme un bon nombre venant des deux Ordres ; des spécialistes sont aussi invités. Le Colloque s'intéressera aux origines historiques et aux intentions de la Charte de Charité pour nous aider à l'intégrer dans notre vie de Cisterciens face aux défis du XXIème siècle. Tout moine ou moniale capable de venir peut y participer.